



Services de l'approvisionnement et des contrats
257, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 1H3

MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

Modification à la DP n°: 3	Date de la modification à la DP : Le 1 août 2013
-----------------------------------	---------------------------------------------------------

Bureau du directeur général des élections – N° du dossier : ECST-RFP-13-0058
Titre : Services de planification stratégique, de création et de production multimédia (publicité)
Clôture de la demande de proposition : Le 20 août 2013

Adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante : Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 257, rue Slater Ottawa (Ontario) K1A 1H3 Courriel : proposal-proposition@elections.ca	
À l'attention de : Stéphanie Thomas	N° de téléphone : 613-998-9589
	N° de télécopieur : 613-991-1926

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant les services de planification stratégique, de création et de production multimédia (publicité) qui porte le numéro ECST-RFP-13-0058 datée du 9 juillet 2013 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la demande de proposition et Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 15

Le soumissionnaire peut-il utiliser la même étude de cas à plus d'un endroit? Par exemple, si un soumissionnaire a une étude de cas qui convient pour C1 et C3, peut-il soumettre ce cas pour ces deux sections?

Réponse n° 15

Oui.

2.2 Question n° 16

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par publics cibles? Par exemple, si un soumissionnaire présente une étude de cas où différents groupes ethnoculturels étaient ciblés, chaque groupe ethnoculturel serait-il considéré comme un public cible distinct?

Réponse n° 16

Un public cible est un groupe de personnes particulier, désigné comme destinataire d'une publicité ou d'un message. Un ou plusieurs groupes ethnoculturels seraient considérés comme un public cible.

2.3 Question n° 17

Selon la section C8.1, « Le soumissionnaire devrait décrire jusqu'à trois campagnes publicitaires pour montrer que la personne proposée possède de l'expérience en tant que gestionnaire d'un important compte de publicité. » L'auteur de la proposition sera-t-il pénalisé s'il présente moins de trois études cas, ou établira-t-on une moyenne des notes pour les études de cas?

Réponse n° 17

Il est possible de démontrer toute l'expérience au moyen de jusqu'à trois campagnes. C'est l'expérience qui est évaluée, et non le nombre des campagnes. Il serait possible de montrer que la personne répond à toutes les exigences au moyen d'une campagne.

2.4 Question n° 18

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « dirigeant de l'entreprise » pour l'exposé des capacités? S'agit-il d'un dirigeant différent de la personne proposée pour l'équipe de gestion du compte?

Réponse n° 18

Le dirigeant de l'entreprise est une personne occupant un poste au sein de l'organisation tel que président, président-directeur général, vice-président, etc., et qui possède le pouvoir de prendre des engagements au nom de l'organisation. Si cette personne est également proposée pour faire partie de l'équipe de gestion, alors elle pourrait aussi faire les exposés des parties 1 et 2.